

L'insertion par le logement

Une association qui loue des appartements auprès de bailleurs sociaux et privés pour les sous-louer à des personnes en difficulté vient de se doter d'un lieu d'accueil et d'information, « l'espace relais GALA ».

Gestion d'Appartements Locatifs Associatifs. Voilà décrypté le sigle GALA, une structure qui fête ce mois-ci ses six ans à Strasbourg et dont le fonctionnement est relativement complexe.

« Nous avons plus de 45 associations membres, indique son président Claude Ratzmann. Notre originalité est d'avoir été créé à partir de travailleurs sociaux s'occupant de personnes marginalisées en phase d'insertion et pour qui il fallait trouver des logements ». En clair : à l'origine de GALA, des gens de terrain connaissant les besoins et les difficultés.

CHANGER DE PRIORITÉS

Mais ce n'est pas la seule originalité de l'association, qui gère aujourd'hui quelque 68 appartements d'insertion en majorité répartis sur la CUS, mais aussi dans les secteurs de Haguenau et de Saverny. L'accompagnement social des locataires est obligatoire : ils doivent contacter tous les mois leur travailleur social. « Quand tout se passe bien, nous les aidons au logement, puis nous les suivons encore pendant trois mois ». GALA paye le bailleur, mais tous ses locataires lui payent un loyer. Un chiffre qui fait la fierté du président : l'association enregistre moins de 2 % d'impayés. « Le gros travail est d'apprendre aux personnes en réinsertion à changer de priorités », estime Evelynne Tredez, coordinatrice responsable de l'Espace Relais. Récemment inauguré, rue de Bischwiller, cet

espace est un lieu d'accueil et d'information, où un travailleur social, un médecin, un psychologue et des bénévoles tiennent des permanences : « c'est un lieu ouvert à tous publics, les familles, les amis, les professionnels et tous ceux qui s'intéressent à la problématique du sida ».

PROCÉDURE D'ATTRIBUTION

Cinq appartements relais et cinq

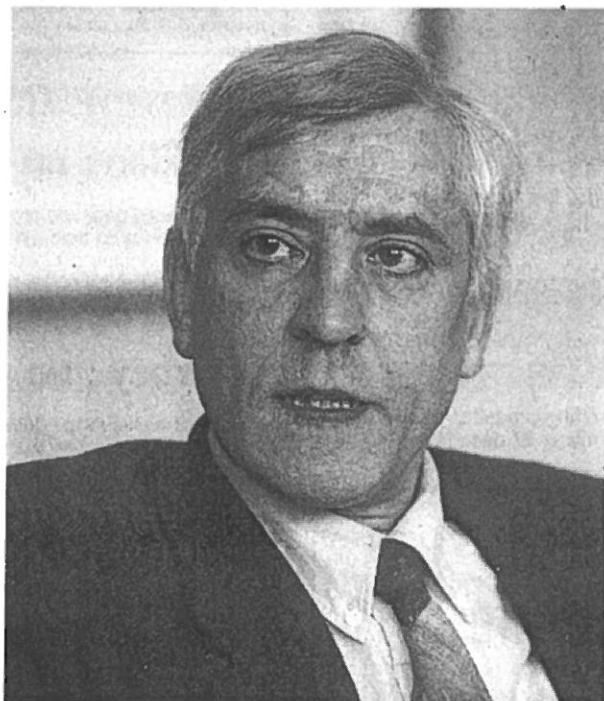
appartements de coordination thérapeutique sont également sous la tutelle de l'association. Les premiers sont attribués à des personnes séropositives, c'est-à-dire infectées par le virus du sida sans que la maladie soit déclarée. Les seconds sont attribués à des malades du sida en situation de logement précaire ou d'exclusion sociale et l'attribution s'accompagne d'une obligation de soins. Dans tous les cas, l'attribution se fait

selon une procédure assez lourde : les structures membres de GALA présentent des candidats et les travailleurs sociaux votent. Quand on sait qu'il y a 45 adhérents du type de AIDES Alsace, ACCORD, Parenthèse, ENVIE, l'association d'entraide Le Relais, Emmaüs, etc., on imagine qu'il n'est pas évident de trancher. Dans le cas des appartements thérapeutiques, le dossier médical du candidat est également pris en considération.

PRÉCARITÉ DE L'EMPLOI

GALA travaille beaucoup avec le public issu des logements d'urgence de la ville. « Nous avons les cas les plus lourds », dit Claude Ratzmann. Ce qui n'est pas sans poser des problèmes de violence. Les situations sont parfois ingérables, même pour des spécialistes et c'est ainsi que l'an dernier, l'association a dû saisir la justice pour une mesure d'expulsion. En 95, il y a eu au total 74 prises en charge concernant 142 personnes : elles touchaient également des couples ou des femmes avec enfants. La précarité de l'emploi est souvent à l'origine des problèmes : de plus en plus de personnes n'ont pas de travail ou seulement pour de courtes durées, ce qui les fait rapidement rebasculer dans des situations instables. L'accompagnement peut alors être long et difficile et il faut beaucoup de persévérance et de courage de part et d'autre, à la fois des personnes concernées que des partenaires sociaux.

S.M.



Claude Ratzmann, le président de l'association GALA.
(photo L'Alsace - Jean-Marc Loos)